



Conseil communautaire du 08 février 2017

Compte rendu

L'an deux mille dix-sept, le 8 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège de la CCHC à Corbenay, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Anthony MARIE, pour la session ordinaire du mois de février.

Etaient présents :

BATHELOT Nadine DHOS Lionel LEPAUL Michèle TRAMESEL Jean-Claude BROUTCHOUX Michel DELAITRE Michel PETITGENET Sylvain GROSJEAN Alain COUSIN Thierry LAURENT Denise DE MALLIARD Henri BARDOT Georges DOILLON Marc DUHAUT Brigitte HUMBLOT Véronique HAGEMANN Marie-Odile RIONDEL Christian LADIER Dominique GRILLOT Alain GROSJEAN Jean-François MIEGE Benoît AUBRY Patricia DAVAL Michel ROGER Bernard GRANDHAIE Jean-Louis LAURENT Paul GEROME Jean-Daniel RICHARD Michel GAUTHIER Bernard MOUGIN Marie-Jeanne MOUTON Bruno DESIRE Michel GALMICHE Bernard BIGÉ Pascal BAVARD Martine BORDOT Thierry DOUCET Edith JOAQUIM Jean LEROY Hervé LARUE Sabine MILLEROT Jean-Paul VILMINOT Gaston COPPOLA Rosaire

Etaient absents excusés :

LARRIERE Liliane (procuration à BORDOT Thierry) – SAUNOIS Charles (procuration à RIONDEL Christian) – GROSJEAN Sylvain (procuration à GRILLOT Alain) – NURDIN Véronique (procuration à DAVAL Michel) – OUDOT Christiane (procuration à MIEGE Benoît) – GROSJEAN Christiane (procuration à GROSJEAN Jean-François)

Etaient présents invités :

M. le Sous-Préfet de Lure – M. le DDT M. Catrin

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris dans le Conseil. Madame Nadine BATHELOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

I. Approbation du compte-rendu de la séance du 12/12/2016

Le compte-rendu de la séance du 12/12/2016 est soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Décision : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. Soutien de la CCHC au projet de traitement du foyer des travailleurs migrants porté par Coallia

Intervention de Monsieur le Sous-Préfet en introduction. Il rappelle la destination historique du site (foyer des travailleurs migrants, destiné à l'accueil de main d'œuvre étrangère) et indique que cet usage n'a désormais plus lieu d'être. Il souligne que le projet qui a été mis sur pied pour réhabiliter ce foyer porte sur la création de logements de type résidence sociale et pension de familles, qui visent à répondre désormais aux besoins locaux, à la population du territoire.

Intervention de Monsieur Thierry Poncet, Directeur de la DDT :

- Présentation du pilote du projet, COALLIA, association agissant en France sur quatre champs d'intervention répartis dans 11 régions :
 - l'habitat social adapté : Résidences sociales, FTM, FJT, Pensions de famille pour un total de près de 20 000 lits
 - l'Hébergement social : CADA, CHRS, opérateur du dispositif Solibail en IDF pour un parc de 500 logements, CAO, CPH
 - la Promotion Sociale : des médiateurs sociaux qui interviennent auprès du public logé en résidences sociales et FTM
 - l'accueil médico-social : des établissements à destination des personnes âgées et/ou handicapées
- Présentation du site actuel, et du projet de restructuration des bâtiments :
 - Restructuration lourde des bâtiments pour aboutir à 69 logements (44 logements en résidence sociale ; 25 logements en pension de famille)
 - Aménagements importants visant une mise aux normes, un gain en confort, une favorisation de l'autonomie, des équipements collectifs (espaces repas, laverie, local vélos...)
 - Une fonction habitat enrichie par une dimension de lutte contre l'isolement et la promotion du vivre ensemble
 - Une accessibilité financière pour les résidents
 - Une implication des résidents dans la gestion de l'établissement (conseil de concertation)
 - L'affectation par Coallia de trois salariés à temps plein pour cet établissement, pour les missions administratives, techniques et d'accompagnement.
 - Une gestion des attributions de logements qui se fera de manière partagée et cohérente entre les différents partenaires
- Présentation du projet social de Coallia
- Présentation du plan de financement

Dépenses		Recettes	
Acquisitions de terrain	395 000 €	Etat (subvention PLAI)	200 000 €
Charge foncière	63 150 €	Etat (FNADT)	200 000 €
Travaux	2 064 300 €	Europe (FEDER)	200 000 €
Honoraires	328 293 €	Région BFC (Effilogis)	120 000 €
Actualisations / révisions	148 899 €	Conseil Départemental (liée à l'aide CCHC)	100 000 €
		CC de la Haute Comté	100 000 €
		TOTAL SUBVENTIONS	920 000 €
		Prêt PLAI caisse des dépôts	1 201 642 €
		Prêt 1% collecteur	660 000 €
		TOTAL PRETS	1 861 642 €
		Fonds propres Coallia	218 000 €
TOTAL GENERAL	2 999 642 €	TOTAL GENERAL	2 999 642 €

M. Miège intervient en précisant qu'à la dernière conférence des maires qui a eu lieu le 31 janvier 2017, il a été indiqué la présence de 679 logements insalubres sur le territoire. Il s'interroge sur l'engagement de l'état sur cette situation, notamment au vu de l'aide importante attribuée par l'Etat sur le projet de traitement du FTM de St loup (près de 44 000 € par logement selon lui)

M. le Directeur de la DDT précise qu'il ne faut pas confondre logement privé et logement social et qu'au sens strictement comptable, ce n'est pas comparable, notamment en ce qui concerne les moyens publics mobilisés pour l'un ou pour l'autre.

M. Grillot demande comment l'Etat pourra prendre en compte la problématique de la vacance des logements sur le territoire communautaire, notamment par rapport au cadre de l'extension urbaine du territoire. Il reconnaît l'opportunité du projet présenté pour le FTM, mais s'interroge sur les actions engagées pour le reste du territoire.

M. le Directeur de la DDT répond que le rôle de l'Etat est d'apporter un diagnostic ainsi qu'un accompagnement dans le cadre du PLUi en cours d'élaboration, et que les choix et décisions seront pris par la CCHC dans ce cadre. L'Etat n'est pas ici le décideur, c'est la CCHC et ses communes qui restent maîtres.

M. Miège rajoute que la décision d'investir 100 000,00 € aujourd'hui, sans que le vote du budget soit réalisé, sans débat d'orientation budgétaire, est une procédure gênante.

M. le Directeur de la DDT précise qu'il s'agit d'une déclaration d'intention et non d'un contrat d'engagement et qu'il est nécessaire aujourd'hui que la CCHC se positionne afin de valider et lancer le projet.

M. le Sous-Préfet ajoute que la CCHC est liée depuis 2014, de sa propre volonté, avec le Conseil Départemental dans le cadre d'un accord pluriannuel d'aide conjointe à la création de logements et que ce projet rentre dans ce cadre. Il rappelle que le Département n'agira pas si la CCHC ne participe pas.

M. le Président ajoute qu'il s'agit bien d'une déclaration d'intention et que l'appel de fonds ne sera débattu que sans doute au budget 2018 et sur deux exercices.

M. Doillon remarque que si 100 000,00 € seront pris sur cette OPAH, ils ne seront pas investis sur d'autres projets. Il regrette qu'on demande la même chose à une petite collectivité qu'au Département.

Mr le Sous-Préfet rappelle que le fond de soutien à l'investissement local s'accroît en plus des autres aides de l'état (ADEME, ANAH).

Mr Désiré précise que l'effort de l'Etat n'est pas énorme et en aucune manière de l'ordre de 44 000 € par logement comme M. Miège l'affirmait. Il étaye ses propos en indiquant qu'une confusion est faite entre subvention et prêts et précise que l'aide de l'Etat se limite à 400 000 €, soit environ 5 800 € par logement. Il précise également que le Conseil départemental investit 100 000 € à proportion de la population locale, comme la CCHC : l'argument d'un effort moindre du département, qui a des dépenses similaires partout ailleurs sur son territoire, n'a donc aucun sens. Il fait remarquer que pour un investissement de 100 000 € de notre part, on déclenche un projet de près de 2 millions d'euros de travaux, ce qui est rare et bénéfique pour un territoire comme le nôtre.

M. le Président ajoute qu'on répond ici à un réel besoin de la population locale. Il rappelle que la CCHC est sollicitée à hauteur d'environ 1 450 € par logement, ce qui est peu comparativement aux aides de 5 000 € par logement attribuées aux communes qui créent avec habitat 70 un logement social, ou à l'aide de 16 000 € par logement pour le projet en cours concernant la commune de Fougerolles. Monsieur le Président précise par ailleurs qu'il a posé un veto pour une sollicitation initiale qui se situait à 175 000 € d'aide CCHC, montant trop important. Il indique enfin que des travaux seront sans doute réalisés par des entreprises locales.

M. Bordot ajoute qu'il s'agit d'un aspect prioritaire, que les conditions de vie sont proches du dramatique et que si le projet n'aboutissait pas, il devrait, par ses pouvoirs de Maire, faire fermer le bâtiment. Différentes situations d'urgence nous obligent à accueillir des gens en grandes difficultés. Il y a un besoin grandissant, il s'agit d'un enjeu humain.

M. Petitgenêt remarque que Habitat 70 pouvait faire don du foncier afin de soulager les dépenses.

M. le Directeur de la DDT répond qu'il s'agit d'une estimation des domaines et que ceci a été un point longuement abordé qui a retardé le bouclage du projet.

M. Petitgenêt rajoute que les bâtiments, qu'il connaît assez bien, ne valent plus rien, en faisant remarquer qu'il y aura des travaux coûteux avant rénovation (désamiantage). Il estime que la CCHC est prise en otage dans ce dossier.

M. Miège s'interroge sur le taux des honoraires qui s'élèvent à 25 %.

M. le Directeur de la DDT répond qu'il ne s'agit pas que de la maîtrise d'œuvre.

M. le Sous-préfet et M. le Directeur de la DDT quittent la séance. Un débat s'engage au sein du conseil communautaire.

Monsieur Doillon souligne le rayonnement départemental de ce projet, qui pour lui doit être porté plus largement que par l'échelon de la CCHC. Il fait un parallèle entre

le financement de ce dossier et les hypothèses de montages financiers qui avaient été établis pour la création d'un chenil dont l'intérêt concernait plusieurs communautés de communes.

Les élus de St Loup-sur-Semouse s'indignent de ce comparatif qu'ils estiment très maladroît.

Mme Lepaul fait noter qu'il aurait été opportun d'aborder au préalable le sujet lors d'une commission sociale.

Mme Laurent indique qu'il s'agit, à travers le soutien à apporter au projet, du respect des personnes.

Monsieur Gérome rétorque que le respect qu'Habitat 70 a témoigné à ces personnes, en laissant se délabrer les bâtiments est tout à fait discutable, propos rejoint par plusieurs autres élus dans la salle.

M. le Président appelle à voter. M. Miège demande que le vote se réalise à bulletin secret. M. le Président rappelle les règles de vote des délibérations (art L.2121-21 du CGCT), qui exigent l'approbation d'un tiers des élus présents pour le vote à bulletin secret. Avec 13 pour le vote à bulletin secret sur 43 présents, le tiers des personnes présentes n'est pas atteint. Le vote s'effectue donc à main levée.

Décision : le soutien de la CCHC à hauteur de 100 000 € au projet de traitement du foyer des travailleurs migrants porté par Coallia est approuvé à 33 pour et 17 abstentions.

Monsieur Thierry BORDOT, pris par une autre obligation, quitte la salle après ce point.

III. Périscolaire de Fontaine-les-Luxeuil : approbation de l'APD et du plan de financement :

M. le président rappelle le contexte du projet, et plus particulièrement le besoin de construire un nouveau site d'accueil périscolaire à Fontaine les Luxeuil. Il est proposé d'approuver l'Avant-Projet Définitif tel que présenté par le maître d'œuvre, le plan de financement modifié tel que présenté, et de solliciter les financeurs sur la base de ces montants :

Dépenses		Recettes	
Travaux	673 400 €	DETR (25 %)	183 925 €
Maitrise d'œuvre	42 840 €	Conseil Régional	67 500 €
Etude de sol	1 290 €	FEADER (35,8%)	263 565 €
CSPS	1 760 €	CCHC (30 %)	225 710 €
BCT	3 410 €		
Réseaux divers (eau & ass.)	10 000 €		
Raccordement EDF - Telecom	3 000 €		
Mobilier (non subventionné)	5 000 €		
TOTAL	740 700 €		740 700 €

Mme Lepaul demande pourquoi la commission enfance/jeunesse n'a pas été réunie pour échanger sur le sujet.

Mme Hagemann précise qu'il s'agissait de réunions où étaient essentiellement évoquées des pistes d'économies et qu'il n'était pas nécessaire de réunir la commission. Elle précise également que malgré les convocations aux commissions, les élus concernés répondaient rarement aux invitations.

Décision : l'APD et le plan de financement sont approuvés à l'unanimité moins une abstention. Mme Hagemann précisant qu'elle s'abstenait en raison de sa position de Maire sur la commune où s'implante le projet.

IV. Périscolaire de Fontaine-les-Luxeuil : approbation d'un plan de financement alternatif :

A la demande de M. le Président, des précisions ont été apportées par M. Dietrich, Directeur des services, du fait qu'il est opportun d'anticiper une délibération d'un plan de financement alternatif dans le cas où les subventions sollicitées au niveau de l'Europe (FEADER) ne seraient pas notifiées.

Mr Petitgenêt demande pourquoi les taux des autres subventions varient d'un plan à l'autre.

M. Dietrich précise que sur ce projet, le TTS (Tous Taux de Subventions confondus) s'élève à 70% sans le Département, mais à 65 % avec ce dernier : il est donc procédé à un équilibre par les autres financeurs.

Décision : Le plan de financement alternatif est approuvé à l'unanimité moins une abstention. Mme Hagemann précisant qu'elle s'abstenait en raison de sa position de Maire sur la commune où s'implante le projet.

V. Demandes de DETR 2017 – travaux d'accessibilité :

Il est proposé d'approuver la demande de DETR suivante et de solliciter parallèlement le Conseil Départemental, concernant les études et travaux de mise en accessibilité :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Travaux	39 000,00 €	DETR	16 200 €	40%
Etudes	1 500,00 €	CD 70	16 200 €	40%
		CCHC (autofinancement)	8 100 €	20%
TOTAL	40 500 €	TOTAL	40 500 €	100%

Dans le cadre de la mise aux normes de l'accessibilité du Bureau d'Information Touristique de Fougerolles, M. Miège précise qu'en raison du changement de catégorie d'office de tourisme, les normes d'accessibilité changent également et deviennent plus onéreuses.

Décision : la demande de DETR est approuvée à l'unanimité.

VI. Demandes de DETR 2017 – réhabilitation de locaux du bâtiment de la mairie de Vauvillers pour la réalisation d'espaces mutualisés : Ecole de musique, Maison des Services au Public / Point Information Jeunesse, Relais Parents Assistantes Maternelles :

La Communauté de Communes de la Haute Comté compte développer les structures d'accueil rattachées à ses compétences. Dans un souci de proximité avec les usagers, il est proposé de présenter une demande de subvention pour une opération de réhabilitation d'une partie des locaux de la mairie de la commune Vauvillers afin de :

- Pouvoir accueillir les usagers et le personnel de l'école départementale de musique
- Pouvoir accueillir les usagers de la Maison des Services Au Public / Point Information Jeunesse (MSAP/PIJ)
- Pouvoir accueillir un espace dédié au RPAM (RDV et activités)

A la demande de M. le Président, des précisions techniques ont été apportées par M. Pavo, responsable technique, sur la réalisation de l'étude de faisabilité au vu de la demande de subvention.

Mr Doillon remarque qu'il s'agit ici d'un projet positif.

Décision : la demande de DETR est approuvée à l'unanimité.

VII. Compétence GEMAPI : plan de financement relatif à l'opération portant sur l'ouvrage des Usines Réunies sur le canal du moulin :

Présentation du contexte par M. Catrin, chargé de mission EPTB-BV Lanterne (Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs, Bassin Versant)

M. Vilminot retient l'attention sur la fréquence des inondations. Il ajoute que la CCHC a la compétence GEMAPI et qu'aujourd'hui, il faut l'assumer.

M. Doillon remarque qu'il s'agirait dans ce cas plus de continuité écologique que d'un problème d'inondation.

M. Catrin précise que les financements ne peuvent s'appliquer que pour les travaux de restauration de la continuité écologique et ainsi pourront permettre de réaliser les travaux de régulation des débits du cours d'eau.

M. Doillon précise qu'il est nécessaire d'accompagner les riverains dans l'information de ce projet.

Décision : le plan de financement est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

VIII. Convention de mise à disposition des locaux suite à transfert de compétence – bureau d'information touristique de Fougerolles :

La loi NOTRe a conduit au transfert vers la CCHC de la compétence promotion du tourisme au 1^{er} janvier 2017. Il est nécessaire dans ce cadre de finaliser une convention

de mise à disposition concernant les biens immobiliers affectés à cette compétence, à savoir les locaux de l'ancien office de tourisme de Fougerolles. Il est donc proposé d'approuver une convention avec la commune de Fougerolles.

Décision : la délibération est adoptée à l'unanimité.

IX. Convention de mise à disposition pour les locaux de Fougerolles affectés à l'école départementale de musique :

L'adhésion de la CCHC à l'école départementale de musique a conduit à la reprise par la CCHC des actions existantes sur la commune de Fougerolles (enseignement musical spécialisé), dans les locaux existants. Ces activités sont organisées au sein de la maison des associations. Il est proposé d'approuver une convention de mise à disposition avec la commune de Fougerolles.

Décision : la délibération est adoptée à l'unanimité.

X. Convention d'usage pour les locaux de Vauvillers affectés à l'école départementale de musique :

L'adhésion de la CCHC à l'école départementale de musique a conduit à la mise en place d'actions sur la commune de Vauvillers à compter de janvier 2017 : interventions auprès des enfants lors des NAP et organisations des jardins musicaux hors temps scolaires. Ces activités sont organisées au rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie, dans un espace qui n'était pas utilisé à présent. Il est proposé d'approuver une convention autorisant l'usage de cet espace par la CCHC et ses partenaires, avec la commune de Vauvillers.

Décision : la délibération est adoptée à l'unanimité.

XI. Proposition de politique de soutien à la création d'hébergements privés :

La commission tourisme, puis le Bureau, ont travaillé en vue d'instaurer une politique de soutien financier à la création d'hébergement touristique sur la CCHC, disparue depuis la perte de compétence en la matière par le Département (la CCVS abondait l'aide départementale). Il est proposé d'approuver la proposition suivante :

Synthèse de la politique d'aide CCHC - LEADER

Type d'hébergement	Assiette éligible	Taux fixe de subvention publique	Montant de subvention maximale	Subvention FEADER/LEADER (80% de la subv.)	Subvention CC (20% de la subv.)	Total LEADER + CC
Meublé de tourisme	90 000,00 €	40,00%	36 000,00 €	28 800,00 €	7 200,00 €	36 000,00 €
Chambre d'hôte	100 000,00 €	40,00%	40 000,00 €	32 000,00 €	8 000,00 €	40 000,00 €

Décision : la délibération est adoptée à l'unanimité.

XII. Reprise en régie directe du Point Information Jeunesse :

A ce jour, une forte complémentarité et une réelle mutualisation se sont mises en place au sein de l'équipe de la MSAP PIJ entre services de la CCHC et l'agent du CIJ. Il ressort toutefois aujourd'hui un certain malaise en raison de la disparité d'employeur et de régime.

Une concertation avec le CIJ a permis de confirmer la possibilité de faire évoluer le partenariat vers une reprise du Point Information Jeunesse en interne, avec labélisation par le CIJ. Il est donc proposé d'approuver la signature d'une convention labellisant le PIJ de la CCHC au regard du respect des obligations établies par l'Union Nationale de l'Information Jeunesse, et l'ouverture d'un poste d'assistant socio-éducatif à hauteur de 30 heures hebdomadaires, en vue de mettre en œuvre ce passage en régie.

Décision : la délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII. Approbation de la convention de développement musical 2016 – 2017-2018 avec l'école départementale de musique :

Le contenu de la convention de développement musical est présenté :

- Enseignement musical spécialisé à Fougerolles.
- Communication sur les actions de l'EDM en Haute Comté :
- Ateliers au collège : 3 interventions au Collège Charles Peggy Vauvillers.
- Jardin Musical à Vauvillers le Vendredi de 16h30 à 17h30.
- Nouvelles Activités Périscolaires à Vauvillers le vendredi de 15h15 à 16h15 (éveil musical pour les petits de 3 à 6 ans).
- Ateliers à l'école sur tout le territoire (maternelle et élémentaire) : projets à l'année.
- Nouvelles Activités Périscolaires à Saint-Loup le lundi de 15h15 à 16h15
- Chorale pour les 8-10 ans.
- Eglise de Fougerolles - Audition des élèves
- Atelier d'initiation percussion corporelle encadré par Alexandra Berçot en amont du concert.
- Concert de Percussions de "Haute-Saône Percussions"
- Coup de projecteur sur l'église d'Anjeux et de la Pisseure.
- Seconde Rencontre Musique et Patrimoine Haut Comtois
- Concert du Musique Baroque – Département de Musique Ancienne EDM.
- Orchestre débutant à Saint-Loup.

L'EDM s'engage à fournir un descriptif détaillé des actions menées ainsi qu'un relevé précis des horaires pour chacune d'elles.

Rappel du budget : 42 966 € / an

Mme Hagemann apporte des explications à l'adhésion.

M. Miège demande à associer les collèges dans les ateliers.

Décision : la délibération est adoptée à 49 pour et une abstention.

XIV. Désignation des représentants de la CCHC au conseil d'administration de l'école départementale de musique

Ont été désignés comme représentants de la CCHC au Conseil d'Administration de l'école départementale de musique :

Titulaires : Mme Hagemann et Mme Oudot

Suppléants : M. Coppola et Mme Larue.

XV. Estivales de Saône 2017

M. le Président fait appel aux communes pour accueillir les Estivales de Saône 2017. Il est demandé à 3 communes de se proposer.

Décision : les communes de Saint-Loup sur Semouse, Anjeux et Vauvillers ont été retenues à l'unanimité pour l'accueil des estivales de Saône 2017.

XVI. Adhésion à Culture 70 pour 2017

Décision : la délibération est adoptée à l'unanimité.

XVII. Urbanisme : Prescription d'une révision allégée du PLUI du Val de Semouse

M. De Malliard rappelle le contexte et précise que cette délibération, initialement votée fin 2016, ne pouvait intervenir qu'à l'issue d'un avis positif de la conférence des maires qui a eu lieu le 31 janvier 2017 précisant les modalités de concertation au public et de collaboration avec la commune. Il est proposé d'approuver la révision allégée du PLUI présentée.

Décision : la délibération est adoptée à l'unanimité.

XVIII. Adhésion à Ingénierie 70 pour la maintenance du logiciel Magnus :

Il est proposé d'approuver cette adhésion, qui n'entraîne pas pour la CCHC de modification par rapport au fonctionnement et au coût actuel.

Décision : la délibération est adoptée à l'unanimité.

XIX. Actions bois & forêt / convention de partenariat CCHC – URACoFor 2017 :

L'URACoFor assure un rôle d'appui et de conseil sur les champs techniques comprenant notamment l'animation des actions avec la CCHC et ses communes, l'information et l'accompagnement des porteurs de projets du territoire. L'URACoFor propose de renouveler le volume horaire de 2016, **soit 25 jours** pour un montant maximum à charge de la CCHC de **2 150 €**.

Décision : la délibération est adoptée à l'unanimité.

est proposé d'autoriser Monsieur le président à solliciter pour ce projet une enveloppe de 10 000 € sur la réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur Michel Raison.

Décision : la délibération est adoptée à l'unanimité.

XX. Report du lancement de l'étude préparatoire à la prise de compétence eau & assainissement :

Une proposition de loi a été déposée au Sénat, en vue de supprimer le caractère obligatoire du transfert des compétences eau et assainissement des intercommunalités, et de maintenir leur caractère optionnel. Au vu de cette actualité le Bureau a décidé d'ajourner le lancement de l'étude.

XXI. Informations relatives aux décisions prises dans le cadre de la délégation du Président et du Bureau

M. le Président informe des décisions suivantes :

- Effacements de dettes OM et SPANC suite à décision du tribunal : 383,91 €
- Durée d'amortissement des logiciels sur le budget SPANC : 2 ans
- Suppression de la régie crèche de vauvillers (paiement direct à la trésorerie désormais)

La secrétaire de séance

Nadine BATHELOT

XXI. Plan de financement des travaux de remise à niveau du bureau d'informations touristiques de Fougerolles :

M. le Président rappelle que l'Office de tourisme supra-communautaire Luxeuil-les-Bains/Vosges du Sud a été créé au 1^{er} janvier 2017, par délibération concordante des Communautés de communes de la Haute Comté, du Pays de Luxeuil et du Triangle Vert. M. le Président indique qu'afin d'assurer la continuité du service rendu par l'ancien office du tourisme, la commune de Fougerolles va accueillir un Bureau d'informations touristiques (BIT). Celui-ci étant classé de catégorie 1 et labellisé tourisme et handicap, la réglementation en vigueur requiert que les BIT soient aux mêmes standards que la structure mère. C'est pourquoi la Communauté de communes de la Haute Comté se doit de mettre aux normes le bâtiment et les équipements à disposition. Il est proposé dans ce cadre d'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses en HT		Recettes en HT	
Nature	Montant	Financier	Montant
Travaux divers	16 510,15 €	Europe (LEADER)	8 248,92 €
		Etat (DETR accessibilité)	2 479,60 €
		CD 70 (accessibilité)	2 479,60 €
		Autofinancement (CCHC)	3 302,03 €
Total	16 510,15 €	Total	16 510,15 €

Décision : la délibération est adoptée à l'unanimité.

XXI. Demande de subvention en vue de l'installation d'une signalétique communautaire :

Un marché a été lancé fin 2016 en vue de l'installation de signalétique CCHC (entrées de communes, signalisation des sites communautaires, panneaux directionnels ...). Les offres sont actuellement en cours d'examen par les commissions compétentes. Il